Les maisons et les immeubles de la Côte picarde

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001544
Date de l'enquête initiale : 2002
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde
Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI

Désignation

Dénomination : maison, immeuble
Aires d'études : Bresle Yères, Trois Vallées

Historique

Période(s) principale(s) : 2e moitié 19e siècle20e siècle

Description

Décompte des œuvres : repérés 876 ; étudiés 136

Illustrations

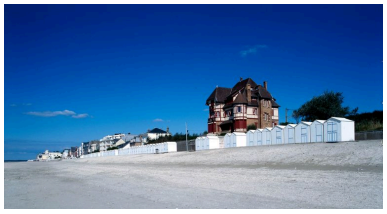

La plage du Crotoy.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20038001016XA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :
Le patrimoine de villégiature de la Côte picarde - dossier de présentation (IA80001221)
Les maisons de villégiature de la ville de Saint-Valery-sur-Somme (IA80001518) Picardie, Somme, Saint-Valery-sur-Somme
Les maisons de villégiature du Crotoy (IA80001312) Hauts-de-France, Somme, Le Crotoy
Les maisons et les immeubles de l'agglomération balnéaire d'Ault (IA80001465) Hauts-de-France, Somme, Ault
Les maisons et les immeubles de l'agglomération balnéaire de Cayeux-sur-Mer (IA80001309) Hauts-de-France, Somme, Cayeux-sur-Mer
Les maisons et les immeubles de la station balnéaire de Fort-Mahon-Plage (IA80001466) Hauts-de-France, Somme, Fort-Mahon-Plage
Les maisons et les immeubles de la station balnéaire de Mers-les-Bains (IA80001467) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains
Les maisons et les immeubles des quartiers de villégiature de Quend (IA80001468) Hauts-de-France, Somme, Quend
Édifices repérés et/ou étudiés :

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI

La plage du Crotoy.

IVR22_20038001016XA
Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet
(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation